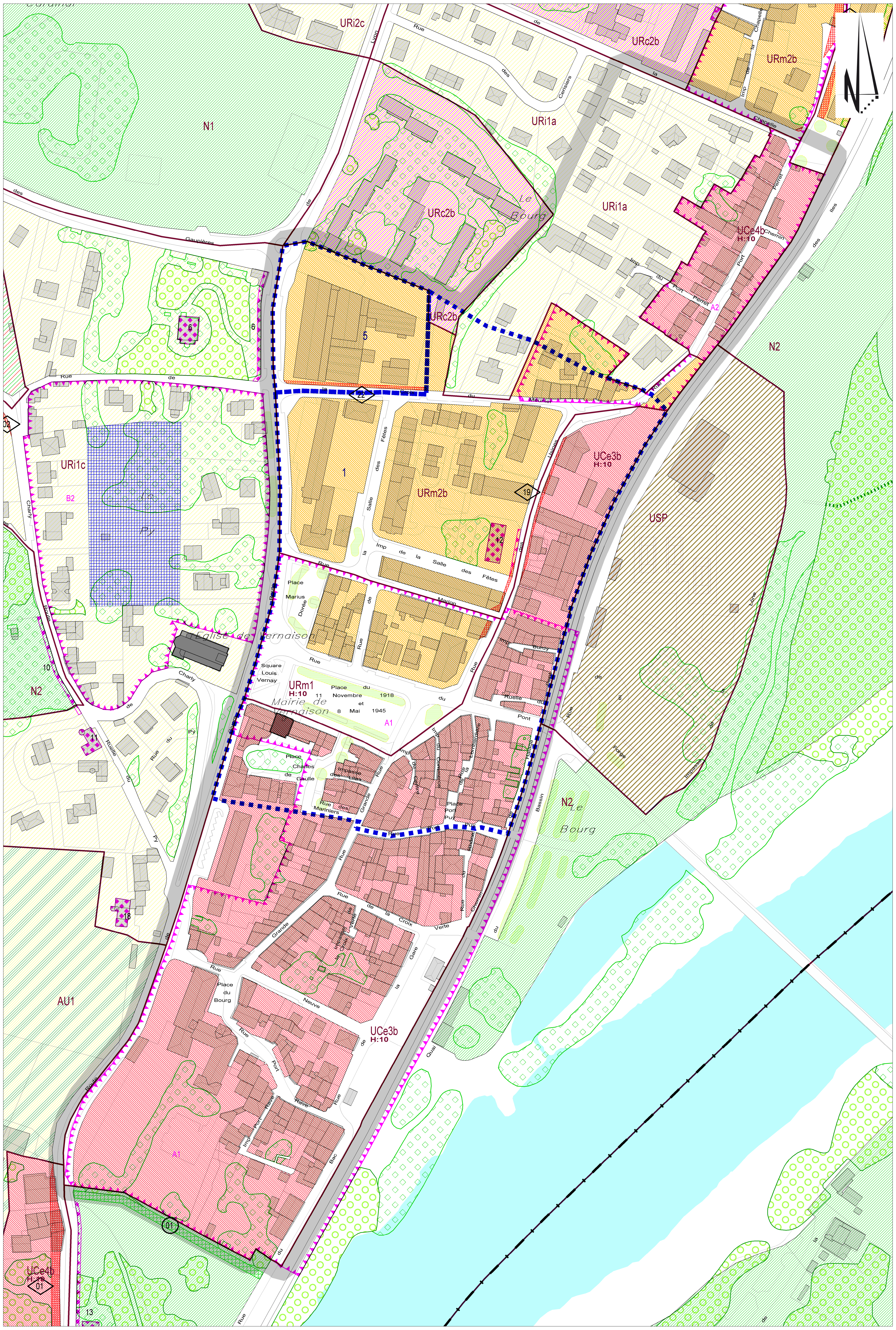
URi2c
URc2b
URm2b
N1
URi1a
URc2b
URi1a
UCe4b H:10
URc2b
5
22
N2
URi1c
B2
Py
1
URm2b
19
12
UCe3b H:10
USP
A2
Place Marius Dorée
Eglise de Vernaison
Square Louis Vernay
URm1 H:10
Place du 11 Novembre 1918 et 8 Mai 1945
Mairie de Vernaison
A1
Place Charles de Gaulle
Rue des Mariniers
N2 Le Bourg
Place du Bourg
UCe3b H:10
AU1
A1
01
UCe4b H:10
01
13
18
10
Rue de Lyon
Rue des Cerisiers
Chemin du Port Perret
Rue de la Chapelle
Rue des Gaupières
Route de Charly
Ruelle du Py
Rue du Py
Rue des Usines
Rue de la Salle des Fêtes
Imp de la Salle des Fêtes
Rue Marion
Rue de la Croix Verte
Rue Grande
Rue Neuve
Rue du Port
Rue de la Gare
Quai du Bac
Rue du Bassin
Chemin du Halage
Impasse de la Forge
Lône
Rue des Iles
CENTRE

LES ZONES

Urbaines

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

- ▨ Contour de zone
- ▨ UCe
- ▨ URm
- ▨ URc
- ▨ URi
- ▨ USP
- ▨ UEa UEp UEl UEi
- ▨ UEc
- ▨ UPr
- ▨ UL
- ▨ UPp

A urbaniser

- ▨ AUCe AURm AURc AURi
- ▨ AUEa AUEp AUEl AUEi
- ▨ AUEc
- ▨ AUSP
- ▨ AUL
- ▨ AU1-2 ou 3

Agricoles

- ▨ A

Naturelles

- ▨ N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- No Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
- No Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- No Emplacements réservés pour voirie
- No Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
- No Périmètre d'attente de projet
- No Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- ▨ Espace Boisé Classé
- ○ Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
- ▨ Plantation sur domaine public
- ▨ Espace Végétalisé à Valoriser
- ▨ Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- ● Délimitation d'Espace de Pleine Terre
- No Elément Bâti Patrimonial
- No Périmètre d'Intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- ▨ Richesse du sol et sous-sol
- No Secteur de Mixité Fonctionnelle
- ○ Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- ▨ Espace non aedificandi
- ▨ Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation
- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

- ▲ Débouché piétonnier
- ▲ Débouché de voirie
- Cheminement à préserver

- —+— Commune
- —+— Arrondissement
- Voir plan 2 000° ou plan masse
- No Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

MODIFICATION N°4
APPROBATION - 2024

VERNAISON

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé

OFFI_MDL_M4_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_VERNAISON 288-100510

MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise